

## Compte rendu du Conseil Municipal du 17 septembre 2014

Etaient présents sous la présidence de Jean-Claude BILLOT, tous les conseillers :  
Yasmine BETHOUART, Christian CLAIRE, Annie EVRARD, Marius GOURGUECHON,  
Bérénice JOLIBOIS (arrivée à 20h38), Laurence LEGRAND

à l'exception de :

- M. Nicolas TREILHOU qui a donné pouvoir à M. Christian CLAIRE,
- M. Jean MARTIN qui a donné pouvoir à M. Marius GOURGUECHON,
- Absents : M. VAILLANT Jean-Marie.

Monsieur Marius GOURGUECHON a été élu secrétaire de séance.

**Après présentation par Monsieur le Maire, du procès-verbal du conseil municipal qui a eu lieu le 18 juin 2014, le conseil les approuve à l'unanimité.**

A la demande de M. le Maire, il est décidé à l'unanimité des présents de rajouter à l'ordre du jour :

- Cotisation CAT Flixecourt

**Délibération I**: Désignation de la délibération de désignation de la Commission Communale des Impôts Directs (CCOA)

Monsieur BILLOT explique que suite au renouvellement des conseillers municipaux, la CCOA doit finaliser la liste des membres de la CIDD et fournir la liste de 20 commissaires titulaires et suppléants au directeur régional des finances publiques, et pour cela dans un courrier du 23 juin dernier, le Président nous consulte pour désigner dans notre commune un commissaire titulaire et un suppléant et deux contribuables domiciliés hors de la CCOA.

Il est proposé les personnes suivantes :

- Commissaire titulaire domicilié dans le périmètre communautaire : LEJEUNE épouse BETHOUART Yasmine, domiciliée 3 rue Isaïe Lefebvre à FERRIERES ;
- Commissaire titulaire (1) domicilié hors du périmètre communautaire : HELLUIN Eric, domicilié au 80 rue Paul Cornet à SAVEUSE ;
- Commissaire suppléant domicilié dans le périmètre communautaire : MARTIN AHJADO Jean, domicilié au 7 Rue Paul JUMEL à FERRIERES ;
- Commissaire suppléant (1) domicilié hors du périmètre communautaire : FOUQUET Cédric, domicilié au 51 Allée des Marronniers à PONT DE METZ.

Voté à l'unanimité des présents.

**Délibération II**: Désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du 28 août 2014 émanant de la Direction des Services Fiscaux relative au renouvellement des commissions communales des impôts directs.

Par délibération en date du 21 mai 2014, une liste de commissaires avait été proposée.

Cependant, il s'avère que M. Gilles DUFOUR et M. Sylvain TURLOT ne sont pas inscrits au rôle d'imposition de la commune. Il convient de désigner deux nouveaux membres suppléants extérieurs.

Il est proposé les personnes suivantes :

- HELLUIN Eric
- BOUCHER Eric

Voté à l'unanimité des présents.

**Délibération III**: Désignation du délégué titulaire et suppléant de la CCOA suite à l'arrêté modificatif du 3 juillet 2014

Monsieur le Maire explique que conformément à l'arrêté préfectoral modificatif du 3 juillet 2014, la commune de Ferrières dispose d'un délégué titulaire et un suppléant pour siéger à la CCOA.

Sont désignés :

- Jean-Claude BILLOT : titulaire
- Christian CLAIRE : .suppléant

Voté à l'unanimité des présents.

**Délibération IV**: Validation de la proposition de mission de Maître d'Ouvrage de faisabilité d'aménagements sécuritaires sur la RD 211 d'EVIA et scénarii proposés

M. le Maire donne la parole à M. CLAIRE pour présenter le projet.

Monsieur le Maire propose de valider le devis de la mission d'un montant de 4 200 € HT, soit 5 040 € TTC.

Le financement de l'étude se ferait à 80% et concernant les travaux à 60%.

Voté à l'unanimité des présents.

**Délibération V**: Demande de subvention IDEAL pour l'étude de faisabilité EVIA et pour l'éclairage public

M. le Maire propose qu'une demande de subvention auprès du département soit pour un montant de :

- 4 200 € HT, soit 5 040 € TTC pour EVIA concernant l'étude de faisabilité aménagements CD211
- 7 059 € HT, soit 8 443 € TTC pour la FEDE 80 concernant l'éclairage public (lanterne ECLAT)

Voté à l'unanimité des présents.

**Délibération VI**: Avenant n°1 à la convention 2014 avec les Petits Bouts de Choux

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de conclure avec l'association les petits bouts de choux un avenant n° 1 précisant les termes de la mise à disposition de l'agent recruté à cet effet, à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2014, et du fonctionnement du centre permanent.

Voté à l'unanimité des présents

**Délibération VII :** Contrat de location (bail) du logement de l'école

Monsieur le Maire explique que le logement est libre depuis mi-juillet, et qu'une habitante de Ferrières souhaite le louer

Cependant, compte tenu des difficultés d'infestation de puces rencontrée à l'issue de la location précédente, il convient de modifier le contrat de location et d'ajouter une clause spécifique concernant la détention d'animaux, dans les limites fixées par la loi.

Il est demandé au conseil d'autoriser le maire à signer le bail pour une nouvelle durée de 6 ans et pour un montant de loyer mensuel de 575 €.

Voté à l'unanimité des présents.

**Délibération VIII :** Convention avec les communes pour le fonctionnement du centre de loisirs

M. le Maire explique qu'à partir du 1<sup>er</sup> septembre, l'association Les Petits Bouts de Choux ouvre le centre permanent, tous les mercredis et petites vacances (sauf Noël) et le mois de juillet.

M. le Maire explique que la prestation de solidarité de la CAF va augmenter (Ferrières a signé la convention petite enfance donc peut percevoir directement les aides) :50% du montant des communes sera reversé par la CAF.

De ce fait, il convient d'autoriser le maire à signer une convention avec chacune des communes concernées (Pissy, Seux, Riencourt, Montagne Fayel...) pour encaisser la participation du CLSH au titre de l'année scolaire 2014-2015 par enfant et jour de présence des enfants. Cette participation sera bien entendu reversée aux Petits Bouts de Choux.

Voté à l'unanimité des présents.

**Délibération IX :** Autorisation de reversement de la prestation de service du Contrat Enfance Jeunesse 2013 de la CAF à l'association « Les Petits Bouts de Choux ».

M. le Maire présente au conseil municipal le versement reçu de la CAF concernant la prestation de service contrat Enfance Jeunesse pour l'exercice 2013 d'un montant de 2 590,93 € relatif au fonctionnement du centre de loisirs sans hébergement.

Il est proposé de délibérer pour autoriser Monsieur le Maire à reverser cette somme en subvention à l'association Les Petits Bouts de Choux.

Voté à l'unanimité des présents.

**Délibération X :** Devis pour la formation BP JEPS Loisirs de la directrice du CLSH..

M. le Maire explique que les frais de formation du 1<sup>er</sup> septembre date du recrutement de la directrice au 18 septembre sont d'un montant de 520,80 € sont induits du fait du début du contrat aidé Emploi d'Avenir.

Il convient de proposer le reversement de ces frais sous la forme d'une subvention exceptionnelle pour un montant de 521 € à l'association Les Petits Bouts de Choux.

Voté à l'unanimité des présents.

**Délibération XI :** Demande de subvention de l'école de Briquemesnil pour le projet départemental « Ecole et cinéma »

M. le Maire présente au conseil municipal la demande de subvention émanant de l'école Briquemesnil-Floxicourt pour le projet « Ecole et cinéma » pour l'année scolaire 2014-2015.

Sur 24 enfants dans la classe 2 enfants de Ferrières sont concernés. Le budget prévisionnel étant de 693,20 €, il est proposé une subvention de 60 €.

Voté à l'unanimité des présents.

**Délibération XII :** Demande de subvention exceptionnelle du SISCO de Pissy

M. le Maire donne la parole à Yasmine BETHOUART pour présenter les difficultés que rencontre le SISCO de Pissy du fait de la mise en place des rythmes scolaires.

Elle explique que du le SISCO a dû recruter 2 personnes supplémentaires, et des heures complémentaires aux agents déjà en poste.

En attendant le fonds d'amorçage (150 € par enfant et par an), il est proposé une subvention exceptionnelle de 1 000 €.

Voté à l'unanimité des présents.

**Délibération XIII:** Demande de subvention complémentaire au Comité des Fêtes

M. le Maire explique au conseil municipal que le comité des fêtes a avancé des frais à la commune pour un montant de 704.79 €.

Il est proposé le reversement de ces frais sous la forme d'une subvention complémentaire.

Voté à l'unanimité des présents.

**Délibération XIV:** Décision modificative n°2 de la commune 2014

M. le Maire présente la DM n° 2.

**FONCTIONNEMENT**

Compte	Libellé	Dépenses	Recettes
61521	Terrains	- 2 991 €	
6411	Personnel titulaire	- 2 000 €	
64168	Autres emplois d'insertion	4 054 €	
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel		4 460 €
6554	Contributions aux organismes de regroupement	1 000 €	
6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres	3 877 €	
7325	Fonds de péréquation ressources intercommunales et communales		3 208 €
7381	Taxe Additionnelle aux droits de Mutation ou à la taxe de pub		-2 619 €
74834	Etat – compensation au titre des exonérations taxes foncières		-1 109 €

## INVESTISSEMENT

Compte	Libellé	Dépenses	Recettes
1311	Etat et établissements nationaux		83 562 €
1313	Départements		50 000 €
1318	Autres		76 631 €
2031	Frais d'études	12 240 €	
2041581	Autres groupements – Biens mobiliers, matériel et études	6 124 €	
21311	Hôtel de ville	970 €	
21318	Autres bâtiments publics	181 414 €	
21538	Autres réseaux	8 445 €	
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	600 €	
2184	Mobilier	400 €	

Voté à l'unanimité des présents.

### **Délibération XV:** Dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire (ACTES)

M. le Maire présente la dispositif de dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire. Il s'agit de la transmission par voie dématérialisée des actes via l'application « ACTES » .

La transmission des actes présente plusieurs avantages pour les collectivités :

- la possibilité de rendre les actes immédiatement exécutoires
- la sécurité des échanges grâce à la fiabilité, la traçabilité et la confidentialité dans l'envoi des actes
- les économies de coûts liés aux photocopies, à l'affranchissement et au déplacement
- la participation à la modernisation du service public

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec le Préfet de la Somme relative à la transmission des actes.

Voté à l'unanimité des présents.

### **Délibération XVI:** Demande de subvention de l'Association des Paralysés de France

M. le Maire présente la demande de subvention de l'association des Paralysés de France.

Refus à l'unanimité des présents.

### **Délibération XVII:** Demande de subvention CAT Flixecourt

M. le Maire explique que la trésorerie a rejeté le paiement de la cotisation au CAT de Flixecourt du fait que les subventions doivent faire l'objet d'une délibération ou à défaut être indiquées en détail en annexe du budget.

Il convient donc d'autoriser Monsieur le Maire à régler la somme de 709,50 € au CAT de Flixecourt.

Voté à l'unanimité des présents.

## **Informations et questions diverses :**

➤ Attribution de subvention à la commission permanente de 50 000 € pour la requalification de la friche agricole en lieu d'accueil périscolaire

➤ Passage du jury des Villes et Villages Fleuris de Picardie (9 personnes)

Quelques défauts soulevés : pas harmonie de couleur (dans les massif du monument au mort enlevé les jaunes mettre le bleu). Les membres de jury ont proposé du couvre sol.

De même, il y aurait trop de rosiers il convient de mettre des vivaces entre deux sur le chemin des postes.  
Le gros point fort : les prairies fleuries

➤ Formation CNFPT

M. Billot informe que les 2 agents iront en formation habilitation autoportée

➤ Loi ALUR

POS caduque au 1<sup>er</sup> juillet 2017, pouvoir donné au CDCEA

➤ Noël des enfants et repas des aînés

Noël des enfants : en liaison avec la bibliothèque.

Proposition d'un bébé lecture et d'une ouverture pour le centre le mercredi après-midi entre 13h30 et 15h30.

Recherche bénévoles à mettre dans le site Internet

Dans toute communication (invitation, etc.) mettre la référence du site Internet

Noël des enfants : les papillons noirs M. Billot le reçoit samedi.

Mobiliser les petits bouts de choux pour un goûter

Repas des aînés : Mme Legrand

Thé dansant le 9 novembre

Fête locale 5 octobre 2014: animation autour de la fête proposition d'un marché des produits du territoire...

Petit marché de producteurs locaux le Dimanche après midi 14h à 18h : organisation de la communication autour à faire sur tous les villages environnants.

➤ **Rapports des commissions**

- **Commission SISCO**

Yasmine fait état 15 enfants dans le privé. Avec eux une classe à Clairry aurait été ouverte.

Journée du patrimoine pour le 21 septembre 2014 à 11h00

Séance levée à 23h35.

Prochaine réunion de conseil municipal sur convocation en octobre 2014.